

Tout savoir
sur...

LA MULTIRISQUE DES PROS⁽¹⁾

Protégez
vos locaux
professionnels
et leur contenu

Qu'est-ce que la Multirisque des Pros ?

L'assurance multirisque professionnelle est un contrat conçu pour protéger votre activité et vos biens professionnels. Avec l'assurance Multirisque des Pros, en cas de sinistre, tels que dégât des eaux, incendie et vol (votre protection varie en fonction des formules), vous pouvez poursuivre votre activité ou la relancer le plus rapidement possible, une fois les réparations nécessaires effectuées. Vous pouvez également prévenir l'impact financier d'un sinistre et pérenniser ainsi votre activité.

Que permet-elle ?

L'assurance Multirisque des Pros vous permet de regrouper en un seul contrat :

- **La protection de vos biens professionnels** : vos locaux et leur contenu professionnel, notamment en cas d'incendie, de catastrophe naturelle, de dégât des eaux, de vol ou de bris de matériels, de dommage électrique,
- **Les garanties au titre de votre responsabilité civile** : en cas de mise en cause par un tiers dans le cadre de l'exercice de votre activité (vos employés, vos clients, vos fournisseurs ou autres).
- **La protection financière de votre activité** : perte de la valeur vénale du fonds de commerce, perte de revenus et/ou frais supplémentaires d'exploitation, suite à un sinistre garanti.

Vous bénéficiez également d'une assistance complète au quotidien et en cas de sinistre pour faire face rapidement aux conséquences éventuelles sur l'organisation de votre activité.

Comment fonctionne-t-elle ?

Notre offre se décline en deux gammes :

- Commerçants et Artisans,
- Professions libérales et TPE.

Vous avez le choix entre :

- **3 formules packagées** pour assurer à la fois votre local, vos biens professionnels et votre responsabilité civile
ou
- **1 formule à la carte** pour ajuster vos garanties et votre niveau de couverture aux spécificités de votre activité.

Pour savoir quelle formule vous convient le mieux, il est important de tenir compte :

- des biens professionnels que vous souhaitez assurer et de leur valeur (mobilier, machine professionnelle, matériel informatique, marchandises, etc.),
- des garanties dont vous souhaitez bénéficier (être assuré en cas de vol et vandalisme, avoir une protection financière en cas de sinistre grave, être mieux protégé en période de pic d'activité...).

Proposée en option, la **Télésurveillance des Pros HOMIRIS** vous permet de bénéficier d'une protection 24h/24 et 7j/7 de vos locaux professionnels et de vos collaborateurs en cas d'intrusion ou d'agression.

LA MULTIRISQUE DES PROS⁽¹⁾

Pour souscrire à notre offre, 3 conditions principales doivent être remplies :

- Votre chiffre d'affaires doit être compris entre 5 000€ et 2 M€.
- L'effectif global de votre entreprise ne doit pas dépasser 10 salariés si vous êtes un commerçant ou un artisan et 20 salariés pour les professions libérales et TPE.
- Votre activité professionnelle doit être domiciliée en France métropolitaine (y compris la Corse).

Vos garanties

Descriptif	FORMULES PACKAGÉES			FORMULES À LA CARTE		
	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	GARANTIES LOCAUX	GARANTIES ACTIVITÉS	GARANTIES LOCAUX + ACTIVITÉS
Dommages aux biens : • Incendie et événements assimilés • Tempête, grêle, neige • Catastrophes naturelles • Attentats et actes de terrorisme • Dégât des eaux et gel		■		■		■
Dommages électriques		■		■		■
Bris de glaces et d'enseignes		■				
Bris du matériel informatique et bureautique		■				
Bris de machines professionnelles		■				
Perte de marchandises réfrigérées* AC		■		■		■
Perte de liquides* AC		■		■		
Dommages aux matériels et marchandises transportés		■				
Bris de matériels professionnels en tous lieux		■				
Aménagements extérieurs* AC		■				
Frais et Pertes complémentaires AC		■				
Vol et Vandalisme		■	■			
Surcroît d'activité AC			■			
Responsabilité civile du fait des locaux		■		■		■
Responsabilité civile Exploitation		■			■	■
Responsabilité civile des biens confiés		■				
Responsabilité civile après livraison AC		■			■	■
Responsabilité civile Professionnelle* PL/TPE		■			■	■
Défense Pénale et Recours Suite à Accident		■		■	■	■
Pertes financières liées à un sinistre dommage garanti :						
Pertes d'exploitation			■			
Perte de la valeur vénale du fonds de commerce			■			
Frais supplémentaires d'exploitation			■			
Packs à la carte*						
Pack Sécurité • Vol et vandalisme				Option		Option
Pack Mobilité • Dommages aux marchandises et matériels transportés • Matériels professionnels en tous lieux				Option	Option	Option
Pack Biens confiés • Responsabilité civile pour les dommages aux biens confiés				Option	Option	Option
Pack Protection financière • Pertes d'exploitation • Perte de la valeur vénale du fonds de commerce • Surcroît d'activité				Option		Option
Pack Protection du matériel professionnel • Bris de matériel professionnel • Bris du matériel informatique et bureautique				Option		Option
Pack Bris de glaces et d'enseigne • Bris de glaces et d'enseigne				Option		Option
Pack Aménagements extérieurs AC • Dommages aux Aménagements extérieurs*				Option		Option
Franchise modulable 300 / 500/ 1000 €						
Plus Produit* • Tranquillité bancaire • Double Assurance		■		■		■
Assistance 24h/24, 7j/7 • Médicale lors d'un déplacement professionnel • Au local professionnel • Informatique • En cas de communication de crise		■		■	■	■

AC : Réservés aux Artisans/Commerçants

PL/TPE : Réservés aux Professions Libérales/TPE

* si codes NAF et activités éligibles

LA MULTIRISQUE DES PROS⁽¹⁾

Quels sont ses atouts ?

- Une souscription simple et rapide : un questionnaire simplifié, sans visite de risque
- La possibilité d'assurer jusqu'à 3 activités exercées dans le même local + l'activité de relais colis
- La possibilité d'assurer votre activité et votre matériel professionnel même si vous exercez sans local dédié
- Le choix des plafonds des garanties en formule à la carte
- Le choix entre 3 niveaux de franchise quelle que soit la formule souscrite

Pour les Commerçants et Artisans

- La garantie "surcroît d'activité"* qui permet la prise en compte, en cas de sinistre, de la saisonnalité des activités pour réévaluer la valeur de votre stock jusqu'à 50%.
- Des garanties spécifiques pour protéger vos marchandises : perte de liquides*, perte de marchandises réfrigérées*, dommages aux marchandises transportées, aménagements extérieurs*.

Pour les Professions libérales et TPE

- Le remboursement en valeur à neuf jusqu'à 5 ans après sa mise en service en cas de bris de matériel informatique non réparable,
- Les dommages aux matériels transportés et le bris de matériels professionnels en tous lieux.

Le "Plus Tranquillité" :

La prise en charge des mensualités de prêt : si vous avez un prêt Immobilier, Travaux, Matériel ou Équipement professionnel en cours chez Société Générale, pour votre bien professionnel assuré, et que celui-ci subit des dégâts qui dépassent 20 % de "sa valeur à dire d'expert", nous prenons en charge le remboursement du prêt jusqu'à la remise en état des locaux, dans la limite de 12 mensualités (hors crédit-bail mobilier et crédits LOA/LDD).

Le service Télésurveillance des Pros HOMIRIS⁽¹⁾

Ce service vous permet de protéger vos locaux et vos collaborateurs 24h/24 des cambriolages et des agressions.

Une offre simple et la plus compétitive du marché, opérée par EPS, N°1 de la télésurveillance en France⁽¹⁾.

- Un abonnement "tout compris" incluant : la mise à disposition d'une alarme télésurveillée, sa maintenance y compris le remplacement des piles, la télésurveillance de vos locaux 24h/24 et le pilotage du système par application mobile.
- Un diagnostic sécuritaire des lieux, l'installation et la mise en service de l'équipement sont réalisés par un technicien-conseil.
- En cas d'alerte, 2 formules selon vos besoins : information de l'abonné ou, si nécessaire, intervention d'un agent et appel aux des forces de l'ordre⁽²⁾.
- En cas de souscription de l'option Télésurveillance des Pros Homiris, suppression de la franchise de votre contrat Multirisque des Pros si vol avéré.

Quel en est le coût ?

Le montant de votre cotisation d'assurance dépend :

- des caractéristiques du bien assuré (adresse, valeur des biens assurés),
- des caractéristiques de l'activité assurée (chiffre d'affaires, superficie, effectif, statut juridique, statut d'occupant, activité),
- des garanties souscrites (formule et option choisies).

LA MULTIRISQUE DES PROS⁽¹⁾

Vos questions / Nos réponses

■ Quels sont les éléments inclus dans le contenu assuré ?

Ce sont tous les biens à usage professionnel, c'est à dire : marchandises, matériels professionnels, aménagements, fonds et valeurs, biens confiés, archives et objets personnels.

■ Un employé ou un client se blesse dans mes locaux, suis-je couvert ?

Votre garantie Responsabilité civile Exploitation vous couvre en cas d'accident causé :

- par un défaut d'entretien ou de signalisation dans vos locaux,
- par des produits que vous préparez ou distribuez,
- à l'occasion de l'utilisation de votre matériel professionnel.

Elle vous permet d'être protégé des impacts financiers qu'un incident de cette nature pourrait avoir sur vos revenus.

■ J'ai déjà un contrat Responsabilité civile Professionnelle dans le cadre de l'exercice de mon activité réglementée, ai-je besoin d'une Multirisque des Pros ?

L'assurance Responsabilité civile Professionnelle et la Multirisque des Pros constituent deux offres distinctes et parfaitement complémentaires :

- Vous avez l'obligation de souscrire un contrat d'assurance Responsabilité civile spécifique en fonction de votre activité (RC Médicale, RC des avocats ou des experts comptables, etc.).
- Avec la Multirisque des Pros, en cas de mise en cause par un tiers pour des préjudices causés dans le cadre de votre activité (chute accidentelle d'un visiteur, faute commise par un de vos employés), vous êtes protégé.

En complément, votre matériel professionnel est couvert à l'intérieur mais aussi en-dehors de vos locaux.

Ainsi, en cas d'incident, vous êtes sûr de pouvoir reprendre rapidement votre activité professionnelle.

Bon à savoir : la formule "A la carte" vous permet d'assurer uniquement votre local professionnel et son contenu, si votre RC a été souscrite chez un assureur spécialisé.

■ Mon contrat actuel n'arrive à échéance que dans plusieurs mois, comment faire ?

- Vous pouvez souscrire dès aujourd'hui, nous vous garantissons le tarif jusqu'au jour où votre contrat prendra effet.
- De plus, nous pouvons nous charger de la résiliation de votre contrat actuel, après réception des éléments nécessaires.

(1) Le service Télésurveillance des Pros Homiris est opéré par EPS, N°1 de la télésurveillance en France (Source : Atlas 2020 En Toute Sécurité) – SAS au capital de 1.000.000 d'euros - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG - Correspondance abonnés : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 LILLE CEDEX 9 - RCS Strasbourg n° 338 780 513 – Code APE : 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité en date du 16/04/2018 sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Services proposés en options aux Contrats d'assurance Multirisque des Pros, sous réserve des conditions et limites figurant dans les Conditions Générales, disponibilités géographiques et d'éligibilité.

(2) Selon formule et après levée de doute conformément à la réglementation.

Contrats d'assurance Multirisque des Pros de Sogessur, d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en œuvre par AWP France SAS, sous le nom commercial de Mondial Assistance) et de Défense Pénale et Recours suite à Accident d'Aviva Assurances. Entreprises régies par le Code des assurances. Contrats présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 www.orias.fr. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.

Adresse de correspondance : MRPRO SOGESSUR - Gestion Assurances - 153 rue de Guise - CS 60688 - 02315 SAINT-QUENTIN

